

Dossier N° : 21486572
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 30 janvier 25 10:30
En instruction le : 21 février 25 12:16

Identité du demandeur

Email : laure.dubocage-follet@exxonmobil.com
SIRET : 35217001300077
SIRET du siège social : 35217001300077
Dénomination : EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée
Capital social : 37 012 421 €
Libellé NAF : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
Code NAF : 2014Z
Date de création : 15 septembre 1989
État administratif : en activité
Effectif mensuel 05/2020 de l'établissement (URSSAF ou MSA) : 1 158,0
Effectif moyen annuel 2019 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 1 172,03
Effectif (ISPF) : 1 000 à 1 999 salariés
Code effectif : 42
Numéro de TVA intracommunautaire : FR19352170013

Adresse : EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE
20 RUE PAUL HEROULT
92000 NANTERRE
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande pour un nouvel arrêté à compter de 2025 et dépose du bilan 2024 des activités de stérilisation et effarouchement pour la société EMCF Lillebonne (suite à l'arrêté du 22 mars 22 autorisant la perturbation intentionnelle et la stérilisation d'œufs d'espèces animales protégées : Goéland argenté)

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

MIRGONE EDOARDO

Fonction du signataire de la demande :

DIRECTEUR DE LA PLATEFORME DE GRAVENCHON

Nom et prénom du chargé de projet :

DUBOCAGE LAURE

N° de téléphone du chargé de projet :

02 21 13 21 08

E-mail du chargé de projet :

laure.dubocage-follet@exxonmobil.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

26

et/ou nombre de spécimens :

800

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Oui

Protection de la sécurité publique

Non communiqué

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Non communiqué

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Les opérations de stérilisation des œufs et d'effarouchement réalisés annuellement à LPP Lillebonne permettent de maintenir le nombre de spécimens présents sur notre site industriel SEVESO à un niveau satisfaisant et bas pour la sécurité des personnes et des installations, points déterminants pour notre site. Le nombre d'interventions est revu et déterminé chaque année en fonction de l'estimation de la population de Goélands présente sur le site.

Ces campagnes sont nécessaires car certains comportements des goélands peuvent nuire à leur espèce, à la santé et sécurité des opérateurs et à l'environnement :

- En période de nidification, il faut souligner l'agressivité des volatils et le danger généré lorsque les opérateurs effectuent du travail en hauteur.
 - La présence de fientes crée des problèmes de corrosion, et un risque hygiène pour les opérateurs (les goélands peuvent être porteur de bactéries ou virus)
 - Par le passé, les forts rassemblement de dortoirs et de nidification ont conduit à une propagation rapide du virus d'IAHP au sein des colonies, conduisant à la présence de très nombreux corps sur les zones de rassemblement de cette espèce.
- o Ils ingèrent des morceaux de plastique et billes de Polypropylène, et ainsi polluent l'environnement avec les pelotes de réjection (plastique dans l'environnement).
- o Les palettes endommagées (fientes, percées ...) doivent être reconditionnées avant envoi chez les clients , avec coûts de reconditionnement, perte de produit associés, ou risque de réclamation.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Retrait des nids présents sur des zones accessibles où la nidification ne doit pas être conduite pour des raisons de sécurité envers les opérateurs. Retrait conduit avant ponte via l'application d'un protocole de biosécurité renforcé (prévention du risque de contamination des agents et de la dispersion de l'IAHP). Déchets végétaux placés dans un sac à gravats étanche puis envoyés en destruction via la filière DIB.

Destruction des oeufs :

Stérilisation conduite par agent à pied via l'utilisation d'un pulvérisateur à pression et l'application d'une huile minérale non toxique (FINAVESTAN A80B), conduite en deux applications séparées de 15 jours maximum.

(Considérant la biologie du Goéland argenté qui est susceptible de retarder ou de remplacer sa ponte jusqu'à la première quinzaine de Juin, il serait opportun que le délai de stérilisation couvre une période large s'étendant de début Avril à mi-Juin)

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Oui

Sans objet

Non communiqué

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

L'utilisation d'oiseaux de proie (accipitridés et falconidés) peut conduire à des captures accidentelles. En fonction de la gravité des blessures, l'individu capturé peut faire l'objet d'un relâchement immédiat, être conduit en centre de sauvegarde à la faune sauvage ou décéder avant l'intervention des fauconniers.

NB: Les quotas de destruction des précédentes dérogations (10 individus par année) étaient insuffisants au regard de la densité d'individus cherchant à s'établir sur la plateforme (cf inventaires présents dans les rapports de la société prestataire).

Autres moyens de destruction :

Sans objet

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Sans objet

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Oui

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Oui

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Utilisation fréquente d'oiseaux de proie (accipitridés et falconidés) afin de lutter contre la formation de dortoirs sur les bacs chauffés et les toitures des entrepôts à titre annuel, intensification de l'action d'effarouchement de Février à Juin pour cibler les couples reproducteurs et provoquer leur report sur des zones d'acceptation ou en dehors de la plateforme.

Actions menées par un à plusieurs fauconniers simultanément, depuis le sol et les points hauts de l'industrie, alternance entre les oiseaux de bas-vol (accipitridés) et de haut-vol (falconidés). Actions pouvant être conduites en journée ou de nuit afin d'intensifier l'effet d'effarouchement ou en ciblage de certaines populations exclusivement (dortoirs en traitement nocturne).

L'utilisation de sources lumineuses conduite de nuit n'a pour seul objectif que le ciblage des populations devant faire l'objet d'une attaque de rapace ou de faciliter la récupération du rapace post action d'effarouchement.

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**Nom, prénom**

Noailles Nicolas

Organisme de rattachement

Phoenix Effarouchement

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Oui

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Capacitaire élevage et effarouchement oiseaux de proie - Bénévole centre de soins

Expérience à la pratique des inventaires

Oui

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Inventaires ornithologiques fréquents relatifs à différents taxons dont les laridés.

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

Notre arrêté s'arrêtant le 31/12/2024, nous demandons un nouvel arrêté à partir de 2025 et pour une période d'au moins 3 ans

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

01 mars 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Port-Jérôme-sur-Seine (76170)

Code Postal :

76170

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Compte rendu détaillé transmis au plus tard le 31 Janvier de l'année suivante sur l'adresse selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr comprenant notamment:

1/ Pour la perturbation intentionnelle:

- Dates d'intervention,
- Identification de la société prestataire et des intervenants procédant aux actions de perturbation intentionnelle,
- Description des populations de laridés présentes avec précision des espèces et nombres rencontrés,
- Description des actions conduites et de la réaction des populations ciblées,
- Inventaire du nombre de cadavres retrouvés dans l'enceinte du site,
- Inventaire du nombre de contacts entre oiseaux de proie et laridés avec précision des espèces, sexes, âges et devenir des individus capturés,
- Information annexes.

2/ Pour la stérilisation:

- Dates d'intervention,
- Identification de la société prestataire et des intervenants procédant aux actions de stérilisation,
- Précision des nids ayant fait l'objet d'une stérilisation avec document Excel d'inventaire,
- Cartographie des nids ayant fait l'objet d'une stérilisation,
- Inventaire du nombre de jeunes à l'envol post stérilisation sur les zones concernées.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Il est à noter que l'activité de notre site est la production pétrochimique : il ne présente pas de ressource alimentaire pour les goélands.

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site (Ressources anthropiques issues des sites de TEREOS (76) et CETRAVAL (27)).

La proximité de la Seine et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux différentes ressources alimentaires des goélands.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Afin d'éviter la nidification sur les toitures des entrepôts plusieurs mesures de prévention sont mises en œuvre :

- L'effarouchement des goélands tout au long de la période de reproduction est une mesure qui permet d'instaurer un environnement hostile pour l'incubation et l'élevage.
- Le nettoyage intégral des toitures et des anciens nids lorsque cela est nécessaire permet d'enlever tous les matériaux précédemment emmenés par les goélands et de limiter l'utilisation des anciens nids. L'utilisation des anciens nids ainsi que la proximité des matériaux de construction présents sur les toitures facilite et favorise la nidification.
- La prévention par la collecte des déchets et des plastiques : Les goélands profitent de l'activité humaine, des déchets et des plastiques pour les utiliser comme matériaux. Cette action permet de freiner la construction des nids et de diminuer l'effet attractif d'un site.

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

- ExxonMobil soutient depuis plus de quinze ans L'association CHENE (localisée à Allouville Bellefosse 76) – Centre d'Hébergement et d'Etude sur la Nature et l'Environnement – qui agit depuis 1980 pour le respect et la défense de la faune sauvage. C'est une association loi 1901, agréée au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement et membre fondateur de la fédération France Nature Environnement de Normandie. L'association s'intègre dans une démarche collective en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage et de la sensibilisation des citoyens autour de cette démarche.

ExxonMobil finance les projets de protections de la faune et de la flore de l'association chaque année.

- Nous avons demandé à un ornithologue de nous faire un état de toute la population des goélands sur toute la plateforme (environ 2000 individus en 2024), pour mettre en place une meilleure gestion sur toute la zone

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Une aire de surface 31 431 267,4 m²
population importante sur toute la zone de port jerome sur seine

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une aire de surface 436 643,8 m²
toute l'usine exxonmobil LPP

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Report sur les zones d'acceptation de la plateforme (Bloc 40).

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Des années 2022 à 2024, nous avons observé une diminution progressive des couples reproducteurs sur l'unité PP, s'expliquant par un report sur les zones d'acceptation adjacentes (Bloc 40).

En revanche, une forte population de juvéniles ou individus non appairés demeure présente sur les sites environnants (De Rijke), établissant des dortoirs à proximité immédiate du site de TEREOS où ces individus s'alimentent quotidiennement.

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Les opérations de stérilisation des œufs et d'effarouchement réalisés annuellement à LPP Lillebonne permettent de maintenir le nombre de spécimens présents sur notre site industriel SEVESO à un niveau satisfaisant et bas pour la sécurité des personnes et des installations, points déterminants pour notre site. Le nombre d'interventions est revu et déterminé chaque année en fonction de l'estimation de la population de Goélands présente sur le site.

Ces campagnes sont nécessaires car certains comportements des goélands peuvent nuire à leur espèce, à la santé et sécurité des opérateurs et à l'environnement :

- En période de nidification, il faut souligner l'agressivité des volatils et le danger généré lorsque les opérateurs effectuent du travail en hauteur.
- La présence de fientes crée des problèmes de corrosion, et un risque hygiène pour les opérateurs (les goélands peuvent être porteur de bactéries ou virus)
- Les goélands perforent les palettes de deux couches de plastique (housse et sacs) pour y prélever des morceaux de plastique pour faire leur nid, ce qui génère les problématiques suivantes :
 - o Ils peuvent ingérer des morceaux de plastique et billes de Polypropylène, et ainsi polluer l'environnement avec les pelotes de réjection (plastique dans l'environnement).
 - o Les palettes endommagées (fientes, percées ...) doivent être reconditionnées avant envoi chez les clients , avec coûts de reconditionnement, perte de produit associés, ou risque de réclamation.



Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Les 3 mesures suivantes sont déployées sur le site :

1. Pas de sources de nourriture sur site LPP : l'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe hors du site LPP : l'activité professionnelle de sites avoisinants peut être propice à attirer les volatils dans la zone industrielle.
2. Limitation des sources d'attractivité de nourriture par un strict respect de la gestion des déchets d'origine organique (ex : poubelles cantine)
3. Nettoyage des anciens nids désaffectés

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Difficile d'avoir des mesures très efficaces et surtout à grande échelle, vu le nombre important de spécimens sur toute la zone industrielle, et qui trouvent facilement à manger chez un de nos voisins.

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Quel produit a été utilisé ?

Absence de stérilisation en 2024.

Cartographie des zones traitées :

- Une aire de surface 165 572,5 m²
- Un point situé à 49°29'44"N 0°31'42"E
- Un point situé à 49°29'44"N 0°31'50"E

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

L'opération d'effarouchement s'est tenue sur 30 interventions réparties de AVRIL à Juin 2024, effectuées aux dates suivantes:

Avril : 10.12.15.17.19.22.24.26.29.30

Mai : 2,3,6,7,10,11,13,14,16,18,21,23,24,28,30

Juin : 1,5,7,10,13

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

B.METHODOLOGIE UTILISEE AU COURS DES OPERATIONS D'EFFAROUCHEMENT

1.HORAIRES ET JOURNEES D'INTERVENTION

Les interventions ont été effectuées à horaires variables en fonction de la réaction des Goélands argenté à l'action d'effarouchement. Les horaires changeaient d'une intervention sur l'autre afin de s'adapter au besoin rencontré et de ne pas créer de phénomène d'accoutumance de leur part, ceux-ci pouvant identifier les plages horaires où nous étions absents si nous ne varions pas régulièrement les horaires d'intervention. Ainsi, les interventions se sont tenues en journée comme de nuit en fonction des besoins. De même, les interventions étaient réparties à hauteur de deux à quatre interventions par semaine et conduites du lundi au samedi, les jours d'intervention variant d'une semaine sur l'autre afin de lutter contre ce phénomène d'accoutumance.

2.RAPACES UTILISES

Nos équipes ont fait usage de diverses espèces de rapaces au cours de cette opération, ayant une capacité d'action proche ou éloignée.

Ont été déployés et utilisés tout au long de la campagne :

- 6 Buses de Harris,
- 1 Faucon gerfaut,
- 1 Faucons sacre.

3.MODE OPERATOIRE

En fonction du nombre de Goélands argenté présents et de leur positionnement, l'ordre d'utilisation des rapaces et leur point de départ sur site a évolué quotidiennement.

Nos équipes intervenaient depuis le sol de la zone logistique, autour des entrepôts où les laridés souhaitent établir leur nidification, ainsi que depuis le haut des silos situés à bonne distance desdits entrepôts dès lors que leur accès était possible (Silos ATS, OMO et VRAC), ou encore les échafaudages adjacents aux entrepôts concernés.

En sus de leur espèce qui détermine leur mode d'action, les rapaces utilisés par nos équipes étaient guidés pour effectuer des actions d'effarouchement avec effet de surprise ou au contraire pour évoluer à une certaine altitude (300/400m) et être les plus visibles possibles.

Les Buses de Harris ont été les seuls rapaces utilisés au cours des interventions d'effarouchement nocturnes, étant à même d'utiliser l'éclairage présent sur le site pour s'orienter.

4.RETRAIT DES ANCIENS NIDS

Aucun ancien nid n'a été retiré au cours de cette opération, les restes de anciens nids accessibles présents en toiture des entrepôts 3 et 2 ayant été détruits par les intempéries au cours de l'hiver.

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

- Une aire de surface 271 502,4 m²

Les interventions d'effarouchement se sont tenues sur l'Unité PP de Lillebonne, plus précisément sur la partie logistique de l'unité mais également au niveau du bâtiment de maintenance

Espèces :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de spécimens :

26

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

La tenue d'une action d'effarouchement par animal prédateur a conduit à une absence totale de nidification sur l'unité PP.

Nous avons pu constater le report de quatre couples sur les bâtiments de la société CGA Logistics en complément des deux couples de Goéland marin y étant déjà établis.

En parallèle et comme précisé au point précédent, la proximité immédiate de la société De Rijke a conduit certains de nos rapaces à s'y déporter pour tenter des actions à l'encontre des individus y ayant établi un dortoir. En conséquence, nos actions également conduit à l'abandon de ce dortoir par les individus juvéniles et subadultes de Goéland argenté et de Goéland leucophée n'étant pas appairés.

Espèce :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de spécimens :

8

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

2

Espèce capturée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Date de la capture accidentelle :

30 avril 2024

Identification de l'oiseau de proie à l'origine de la capture :

Buse de Harris

Espèce capturée :

Autre (à préciser)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Goéland leucophée

Date de la capture accidentelle :

14 mai 2024

Identification de l'oiseau de proie à l'origine de la capture :

Buse de Harris

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

0

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Espèce :

Goéland argenté (*Larus argentatus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples en début de nidification :

Non communiqué

et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :

Non communiqué

Nombre de couples en fin de campagne :

Non communiqué

et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :

Non communiqué

Nombre de nids :

Non communiqué

Nombre d'oeufs :

Non communiqué

Nombre de poussins :

0

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Il n'y a pas eu d'opérations de stérilisation, seul l'effarouchement a suffi à les éviter

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

C'est la deuxième fois que nous utilisons ce site pour déclarer nos bilans, j'ai préféré mettre mon dossier en entier en pièce jointe en plus pour suivre le plan qui nous est demandé dans l'arrêté et que j'ai du mal à retrouver dans ce formulaire. J'ai l'impression que celui-ci est plus facile à remplir quand c'est une première demande pour une demande de dérogation.

De plus je n'arrive pas à aller sur le site odin.normandie.fr, on me dit site inaccessible, est-ce un changement de serveur.

Étant un site SEVESO3 il est difficile d'indiquer les adresses GPS (site inaccessible sans autorisation)

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 30 janvier 25 10:30

[Votre dossier n° 21486572 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21486572 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande pour un nouvel arrêté à compter de 2025 et de pose du bilan 2024 des activités de stérilisation et effarouchement pour la société EMCF Lillebonne (suite à l'arrêté du 22 mars 22 autorisant la perturbation intentionnelle et la stérilisation d'œufs d'espèces animales protégées : Goéland argenté). À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21486572> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement

DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité

Email automatique, 21 février 25 12:16

[Votre dossier n° 21486572 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21486572> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement
DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité